

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE LA DGI

La Commission de Passation des Marchés Publics de la DGI s'est réunie le mardi 29 octobre 2019 dans la salle des réunions de la Direction Générale des Impôts, située au 7^{ème} étage, de l'immeuble de l'Hôtel des Impôts, à KINSHASA/GOMBE, sous la Présidence du Représentant de Monsieur le Directeur Général a.i.

I. ONT PRIS PART A LA REUNION

1. Mr. DIMOKE DUMBU TUNDA, Représentant du Président
2. Mr. BAKANYIZE BIRHALI/DGBSG, Membre
3. Mr. BODISA SOSIDEBASE/Représentant le DLEG, Membre
4. Mr. OMANDJI LOKONDE/INSPECTEUR, Président des Sous-commissions
5. Mr. MIDIBURO TABARO/CD, Secrétaire Permanent
6. Mr. BUENIMIO NDALA/CD, Membre
7. Mr. NURA KABALA, Sous-Gestionnaire
8. Mr. ALUA MBINZO, CB/Membre.

II. ORDRE DU JOUR

L'examen et l'adoption du rapport de la Sous-commission d'Analyse des offres DAONR n° 001 et 002/CGPMP/DGI/SP/2019 du mois de juillet 2019 relatifs, respectivement à l'acquisition des véhicules terrestres en faveur de la DGI ainsi qu'à la fourniture des Imprimés spécifiques et de valeur.

Après avoir constaté que le quorum des Membres de la Commission de Passation des Marchés était atteint, le Président de séance a demandé au Directeur de la Gestion Budgétaire et des Services Généraux de circonscrire le cadre.

Reprenant la parole, le Président de séance a invité le Président des Sous-commissions à procéder à la lecture de son rapport.

Dans son mot d'introduction, le Président des Sous-commission a fait observer qu'il y a deux DAONR, le premier est relatif à l'acquisition des véhicules terrestres en faveur de la DGI et, le second, se rapporte aux travaux de fourniture des imprimés spécifiques et de valeur.

III. EXAMEN DES RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE DES OFFRES

III.1. Rapport d'Analyse de l'Appel d'Offres National Restreint n° 001/CGPMP/ DGI/SP/2019 de juillet 2019 relatives à l'acquisition des véhicules terrestres en faveur de la DGI

Rectifiant l'intitulé de l'offre « véhicules de fonction et de service » alors qu'il s'agit des véhicules utilitaires, les Membres de la Commission ont, après lecture du rapport de la Sous-commission présenté par son Président, délibéré :



- D'attribuer le lot 1 relatif à l'acquisition de deux (2) Bus de 60 à 66 places à la Société ZAHIRA avec sa marque Tata Starbus LPO 138 au prix total (TTC) de 386.400.000 FC, soit 230.000 \$, et de rejeter l'offre de la société CENTRAL MOTORS, dont le prix total (TTC) 418.992.000, soit 249.400 \$, est élevé.
- D'attribuer le lot 2 relatif à l'acquisition de deux (2) Minibus de 25 à 30 places à la Société ZAHIRA avec sa marque Tata Starbus LPO 613 au prix total (TTC) de 233.856.000 FC, soit 139.200 \$, et de rejeter les offres des sociétés :
 - o CENTRAL MOTORS, dont le prix total (TTC) 262.113.600, est élevé ;
 - o PRODIMPEX, avec le prix total (TTC) 262.113.600, est élevé.
- D'attribuer le lot 3 relatif à l'acquisition d'un (1) Minibus de 12 à 15 places à la Société CENTRAL MOTORS avec sa marque Hyundai H-1 au prix total (TTC) de 74.424.000 FC, soit 44.300 \$, et de rejeter l'offre de la société PRODIMPEX, dont le prix total (TTC) 78.471.120, est élevé.
- D'attribuer le lot 4 relatif à l'acquisition de trois (3) Motos à la Société PRODIMPEX, l'unique soumissionnaire pour ce lot, avec sa marque YAMAHA DT 125 au prix total (TTC) de 22.747.200 FC, soit 13.540 \$.

III.2. Rapport d'Analyse de l'Appel d'Offres National Restreint n° 002/CGPMP/ DGI/SP/2019 de juillet 2019 relatives qu'à la fourniture des Imprimés spécifiques et de valeur

L'examen des préalables basés sur la garantie de l'offre, de l'attestation fiscale et de la capacité financière des fournisseurs, a conduit au rejet des dossiers de trois Soumissionnaires sur les huit listés.

Etant donné l'absence des spécificités liées à la qualité des imprimés ou des papiers dans le DAONR, les Membres de la Commission ont, après lecture du rapport de la Sous-commission présenté par son Président, délibéré :

- D'attribuer le lot 1 relatif à l'acquisition de bordereaux, déclarations et fiches, à la Société SHEKINAH SAGE & SONS au prix total (TTC) de 277.411.680 FC, et de rejeter les offres des sociétés :
 - o GROUPE THAMUK SARL pour avoir proposé un prix total (TTC) élevé, soit 465.303.600 FC ;
 - o SENAPI pour la même raison que celle évoquée pour le précédent (GROUPE THAMUK SARL), soit 570.172.181,04 FC ;
 - o BILEM pour la même raison que celle évoquée pour les précédents (GROUPE THAMUK SARL et SENAPI), soit 2.001.734.901,6 FC.
- D'attribuer le lot 2 relatif à l'acquisition de papiers entêtes à la Société GROUPE THAMUK au prix total (TTC) de 14.108.640 FC, et de rejeter les offres des sociétés ci-dessous, dont les prix (TTC) proposés sont plus élevés :
 - o SHEKINAH SAGE & SONS pour 29.904.000 FC ;
 - o BILEM pour 60.507.484,80 FC et ;
 - o SENAPI, pour 67.771.301,40 FC.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large 'S' on the left, a stylized 'B' in the center, and several other scribbles and initials on the right.

- D'attribuer le lot 3 relatif à l'acquisition de divers imprimés (Képi et T-Shirt avec le logo DGI, panne) à la Société GROUPE THAMUK, l'unique soumissionnaire pour ce lot, au prix total (TTC) de 543.438.000 FC.

Le Président de la Sous-commission a relevé la difficulté rencontrée par ses membres d'attribuer les marchés pour les lots 1 et 2, respectivement aux Sociétés SHEKINAH SAGE & SONS et GROUPE THAMUK, au détriment de SENAPI qui jouit d'un monopole dans ce domaine.

IV. DECISION DE LA COMMISSION

Après examen et échanges, les membres de la Commission ont décidé :

A. Par rapport à l'acquisition des véhicules terrestres en faveur de la DGI

- D'entériner le rapport de la Sous-commission d'analyse des Offres ;
- D'attribuer les marchés aux candidats retenus et ce, pour une livraison progressive des véhicules en harmonie avec la Direction de la Gestion Budgétaire et des Services Généraux.


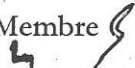

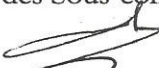

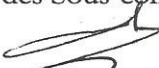


B. Par rapport à la fourniture des Imprimés spécifiques et de valeur

- D'entériner le rapport de la Sous-commission d'analyse des Offres ;
- D'attribuer le marché du lot 3 au candidat retenu et ce, pour une livraison progressive de divers imprimés en harmonie avec la Direction de la Gestion Budgétaire et des Services Généraux ;
- D'attribuer les marchés du lot 1 et 2 aux candidats retenus dans le rapport de la Sous-Commission, sous réserve de l'option à lever par la DGCMP, eu égard au statut particulier de SENAPI dans ce domaine, quitte à le contraindre à ramener ses prix aux moins disant.

Commencée à 15h10', la réunion a pris fin à 16h19'.

FAIT à Kinshasa, le 30 octobre 2019

POUR LA COMMISSION

1. Mr. DIMOKE DUMBU TUNDA, Représentant du Président 
2. Mr. BAKANYIZE BIRHALI/DGBSG, Membre 
3. Mr. BODISA SOSIDEBASE/DLEG 
4. OMANDJI LOKONDE/INSPECTEUR, Président des Sous-commissions  
5. MIDIBURO TABARO/CD, Secrétaire Permanent 
6. BUENIMIO NDALA/CD, Membre 
7. NURA KABALA, Sous-Gestionnaire 
8. ALUA MBINZO, CB/Membre. 